



## CONFIEZ VOS FORMALITÉS À DES SPÉCIALISTES !

Structures employant des salariés

### Le bulletin de paie est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Respect** de la législation à l'évolution rapide
- 2 Limiter les risques** de réclamations des salariés
- 3 Gain** de temps sur la veille juridique
- 4 Respecter** le formalisme lié à la paie



### Si vous êtes dans une de ces situations...

- Comment faire pour **ne plus avoir d'erreurs** dans la rédaction de mes bulletins de paie ?
- La rédaction est compliquée.** Elle nécessite une veille juridique importante et une gestion pointue du personnel.
- Je ne suis pas sûr de bien appliquer toutes les **règles imposées** par la convention collective dont je dépends.
- La gestion des congés payés, des congés spéciaux, des arrêts de travail, la veille sur les changements de taux, la DADS, les déclarations obligatoires..., tout cela représente un travail **long, coûteux et dangereux**. Puis-je en être débarrassé ?

*Nous avons des solutions à vous proposer !*



Vos bulletins de paie :  
sous-traitez les !

## Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Équipe dédiée au niveau de compétence élevé
- 2 Classement optimisé suivi dans le temps
- 3 Possibilité de consulter en ligne
- 4 Des outils informatiques fiables et à jour
- 5 Modalités de co-production ajustées



## NOTRE OFFRE DE SERVICES



**Préparation et élaboration** des bulletins

**Déclarations** périodiques des charges et salaires

**Prix sur devis** selon prestations

*Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance*

**AD** VALORIS

Adhérent  **synerga**  
GROUPEMENT  
D'EXPERTS-COMPTABLES  
INDEPENDANTS

Membre  **msi** Global  
Alliance  
Independent Legal & Accounting Firms

[www.advaloris.com](http://www.advaloris.com)  
[contact@advaloris.fr](mailto:contact@advaloris.fr)  
02 33 90 50 00

39 rue Division Leclerc  
BP 243  
50302 **Avranches**

7 Place Delaporte  
50800 **St Hilaire du Harcouët**